

11ème ANNEE
No 2

FEVRIER
1899

VENITE ADOREMUS

ANNALES DE L'ASSOCIATION

DES

PRÊTRES-ADORATEURS

TU ES
SACERDOS
IN ÆTERNUM
SECUNDUM
ORDINEM
MELCHISEDECH.
[Ps. cix, 5]

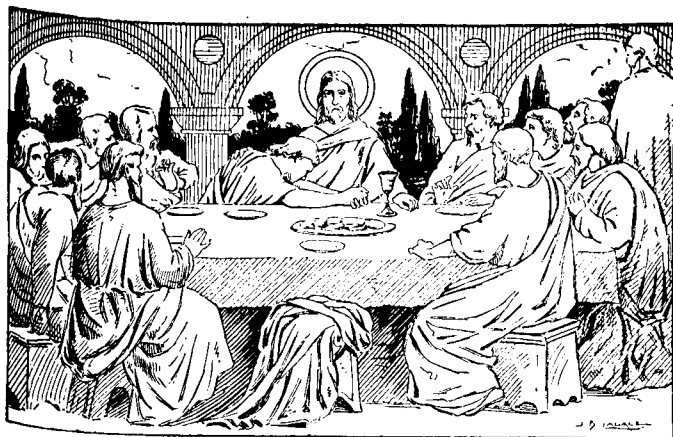


PATER
TALES QUÆRIT
QUI
ADORENT EUM
IN SPIRITU
ET VERITATE.
[JOAN. XIV, 23.]

REVUE MENSUELLE EXCLUSIVEMENT DESTINEE AU CLERGE
Abonnement : 50 cts.

Paraissant le 1er de chaque Mois.

Centre général de l'Association pour le Canada :
Montréal, 320, Avenue Mont-Royal.



Sommaire du Numéro de Février 1899.

Plan d'Instruction eucharistique : Les dispositions à la Communion : la pureté de conscience. — Pensées sur l'Adoration. — La première Messe de saint Jean de la Croix. — Retraite mensuelle sur la Prière. — Les prières vocales pendant l'Adoration. — Réponses liturgiques. — Légitimité de l'Exposition privée. — Libellums pour les fidèles, etc.

Plan d'Instruction Eucharistique



Les Dispositions pour recevoir le Sacrement de l'Eucharistie : la pureté de conscience.

Parmi les circonstances qui précèdent l'Institution de l'Eucharistie, il y en a trois surtout qui expriment les dispositions requises pour bien communier.

D'abord, Jésus lava les pieds à ses apôtres, — ensuite il s'humilia devant eux et leur recommanda l'humilité, — enfin Jésus leur dit : "J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous." Par là, le Sauveur nous demande évidemment : 1. la pureté de conscience, 2. l'humilité de cœur et d'action, 3. le désir et l'amour.

Nous parlerons aujourd'hui de la pureté de conscience en disant qu'elle est pour nous un *devoir* et qu'elle doit s'étendre à tout *péché mortel* et même à toute affection au *péché véniel*.

I

Il faut être pur pour communier ; ce devoir nous est prescrit par les paroles des Saints Livres, — par la Divinité — et l'Humanité

sainte de Jésus-Christ que nous recevons.

1. Dans l'Ancienne Loi, Dieu voulait que tout qui approchait de lui par le culte mosaïque fut parfaitement pur. *Mundamini qui fertis vasa Domini*. Que penser de la pureté du communiant qui doit porter non pas seulement un vase quelconque du culte de Dieu, mais qui doit porter Dieu lui-même en son cœur ?

Le Seigneur exigeait tellement la pureté qu'il frappa de mort subite le lévite Oza parce qu'il avait soutenu l'Arche en danger de tomber, un jour où il n'avait pas gardé la continence dans le mariage. Quelle colère de la part de la Justice divine s'attire donc celui qui, souillé du péché, s'approche et touche d'une manière si intime le Corps Sacré de Jésus-Christ !

Aussi St Paul avertit solennellement les fidèles par ces paroles *Probet autem seipsum homo et sic de pane illo edat et de calice bibat*. Que l'homme purifie soigneusement sa conscience avant de manger de ce Pain et de boire de ce Calice.

2. Dans la Ste Communion, nous recevons Dieu lui-même. Mais Dieu est la lumière, la clarté, la sainteté essentielles : il est pur, sans tâche et sans imperfection par cela même qu'il est Dieu. Il est le bien, la vérité, la justice par nature : le péché est le mal, le mensonge et l'iniquité. Si par impossible, on pouvait supposer que Dieu ne hait pas le péché, qu'il ne le punit pas, qu'il pactise avec le mal, ce serait par là même, dire qu'il n'est pas Dieu.

Quand un saint meurt, ayant encore un reste de faute, une ombre d'imperfection, Dieu le précipite dans les flammes effroyables du Purgatoire, jusqu'à ce que, purifié absolument, il puisse le recevoir entre ses bras.

Or, le Dieu de la Communion est Celui qui se montre si exigeant pour ceux qui vont au Ciel. C'est lui que nous recevons, c'est à lui que nous sommes unis sans autre différence avec les saints que le nuage du Sacrement et le nuage de la foi.

Il faudrait donc être pur pour communier comme on doit l'être pour entrer au Ciel ; le Dieu qui se donne demanderait la même pureté de celui qui le reçoit.

3. Celui que nous recevons dans la Communion, c'est Dieu devenu Jésus, fils de la Vierge Marie. C'est lui qui a voulu naître de cette Mère vierge et immaculée, — qui a choisi comme Père nourricier Joseph, le plus juste et le plus saint des hommes, — qui a sanctifié avant sa naissance Jean Baptiste son Précurseur — qui eût pour ami de cœur le pur et virginal saint Jean.

Il est venu sur cette terre pour une seule chose : combattre, détruire, anéantir le péché, vaincre et chasser Satan qui en était l'au-

teur et qui y portait constamment les hommes, enfin retirer les hommes du péché, sauver les pécheurs.

Pour l'expier, le détruire, il fallait mourir, il a accepté la mort : il aimait mieux mourir que de laisser vivre le péché, et puisqu'il ne pouvait l'étouffer que dans son sang, il était heureux pour cela de le répandre jusqu'à la dernière goutte.

Or c'est Jésus, la Pureté même, cet ennemi-né du péché, cette victime volontaire du péché qui vient à nous dans la sainte Communion. Quel crime ce serait de le recevoir dans un cœur habité par le péché ! Quelle indécatesse, quelle vilenie de ne pas être bien pur quand on est admis dans une si grande intimité avec le Dieu de toute sainteté, — avec Jésus, le fils immaculé de la Vierge sans tache, — avec Jésus le vainqueur de Satan et la douce Victime des péchés du monde !

II

La pureté de conscience pour communier a deux degrés ou suppose deux conditions : n'avoir aucun péché mortel sur la conscience, ensuite n'avoir aucune affection au péché véniel ou aucune habitude reconnue de le commettre sans regret. — Dans le premier cas, ne pas se purifier serait un affreux *sacrilège*, dans le second, ce serait faire une communion *tiède*, peu fructueuse pour nous et peu agréable au divin Maître.

Indiquons les melheureux effets de ces deux sortes de communions.

1. Saint Paul n'a pas d'anathèmes assez foudroyants à lancer contre les malheureux qui osent communier sacrilègement, et il nous dit en quelques mots les châtimens affreux qu'ils s'attirent.

Reus erit Corporis et Sanguinis Domini... Attenter à la vie de son semblable est un crime qui soulève l'indignation universelle ; s'attaquer à un Roi est un forfait de lèse-majesté digne des supplices et de la torture, mais combien n'est-il pas plus abominable et éternellement infâmant de violer la dignité sacro-sainte du Corps et du Sang du Seigneur par le sacrilège !

Judicium sibi manducat et bibit. La céleste nourriture qui devait le vivifier surnaturellement, devient un poison qui s'incorpore à lui, qui pénètre ses os et ne fait de lui qu'une masse inerte destinée au feu de l'enfer.

Non pas cependant que la Communion sacrilège soit un crime irrémissible ; néanmoins, elle produit en celui qui la reçoit un endurcissement de cœur tel qu'il sort difficilement du péché.

Voltaire disait à un jeune homme qui hésitait à se lancer dans la

voie du mal : "Va communier sacrilègement, et tu iras bien ensuite."
— Il arrive à ces malheureux comme à Judas : *post bucellari, tunc introivit in eum Satanas.*

Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles et dormiunt multi. Les infirmités précoces, l'aliénation mentale, la mort subite ou prématurée étaient déjà, au temps de saint Jean Chrysostome, le châtement des profanateurs en ce monde, selon les paroles du saint Docteur, en attendant les supplices éternels.

2. Quand nous parlons de la purification des péchés véniels avant la Communion, il ne s'agit pas du péché véniel lui-même, car il est remis par la Communion, mais de l'absence de contrition, de regret et de détestation sincère de ce péché.

Communier avec un péché véniel *actuel* sur la conscience, ce serait par là même offenser Dieu, et commettre une nouvelle faute vénielle.

Communier avec un cœur attaché au péché véniel, ce ne serait pas faire absolument une communion nulle et stérile ; néanmoins, ce serait s'exposer :

1. À une diminution dans le don de la grâce sanctifiante et de la grâce sacramentelle. Comme tous les Sacrements des vivants, l'Eucharistie augmente la grâce sanctifiante, et confère la grâce sacramentelle en proportion des dispositions du communiant.

2. À une diminution dans les grâces actuelles qui, éclairant nos esprits et nos cœurs, nous aident à atteindre la fin du Sacrement. Comme, parmi ces grâces, il en est de plus lumineuses et de plus puissantes, est-il croyable que le Sauveur les réserve aux âmes couvertes "de la lèpre de la tiédeur," comme dit saint Augustin ?

Faut-il s'étonner après cela, que malgré de nombreuses communions, il y ait tant d'âmes qui restent toujours les mêmes, aussi ardentes pour les plaisirs des sens et les commodités de la vie qu'elles sont paresseuses à s'acquitter des devoirs de la piété chrétienne ?

3. À la privation de la douceur spirituelle. La tiédeur est bien symbolisée par ces mouches mortes qui gâtent la suavité d'un parfum, *musca morientes perdunt suavitatem unguenti.* (Eccl. x. 1.) Cette privation nous est extrêmement nuisible, et l'on peut dire que c'est une des principales raisons qui empêchent l'âme de progresser dans la vie spirituelle, car il n'y a rien de plus propre à la dépouiller des plaisirs sensuels et des voluptés terrestres.



Pensées sur l'adoration

Allez à Notre-Seigneur comme vous êtes, ayez une méditation naturelle. Épuisez votre propre fonds de piété et d'amour avant de vous servir de livres ; aimez le livre inépuisable de l'humilité et de l'amour.

Que votre amour soit votre science d'adoration. Quand vous allez adorer, ne commencez pas par des livres ; pensez de vous-même, demandez à votre divin Maître de vous instruire. Soyez sûr qu'une adoration faite par votre propre faiblesse avec toutes vos misères vaut mieux que tout ce que vous emprunterez à des livres, parce que c'est de vous.

Qu'un livre pieux vous accompagne pour vous remettre en bonne voie quand l'esprit s'égaré, ou quand vos sens s'assoupissent, c'est très bien : mais rappelez-vous que notre bon Maître préfère la pauvreté de notre cœur aux plus sublimes pensées et affections empruntées aux autres. Notre-Seigneur veut votre cœur et non celui des autres ; il veut la pensée et la prière de ce cœur comme l'expression naturelle de votre amour pour lui.

C'est souvent le fruit d'un subtil amour-propre, de l'impatience ou de la lâcheté, de ne pas vouloir aller à Notre-Seigneur avec sa propre misère ou sa pauvreté humiliée ; et c'est cependant ce que Notre-Seigneur préfère à tout, c'est ce qu'il aime, ce qu'il bénit.

Quand votre esprit ne suffit pas à vous enflammer, il faut prendre un livre, et il est assez rare d'aimer assez pour suffire à la méditation par ses propres forces. Il est des âmes qui ont ce don ; elles sont rares. Mais en prenant un livre, ne croyez pas que tout soit fait. Il faut approprier ce qu'il dit à votre grâce et à vos besoins. Aucun livre ne contient ce qu'il faut proprement à chacun, car les grâces sont variées à l'infini, et aucune ne ressemble identiquement à l'autre... Mais prenons garde de ne jamais chercher que du travail tout fait.

Le livre que vous devez sans cesse ouvrir, c'est vous-même... Aimons avec notre propre cœur et avec la grâce que le Saint-Esprit nourrit en nous.

P. EYMARD

Première Messe de Saint Jean de la Croix.



Le Frère Jean refusa par humilité d'être élevé au sacerdoce, à l'exemple si connu de saint François d'Assise. Toutefois, il dut se rendre bientôt aux ordres formels de ses Supérieurs, auxquels il avait fait vœu d'obéissance. Il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans, en 1567.

Le sacerdoce est non seulement le plus haut degré de prédestination auquel Dieu puisse élever un mortel, mais encore l'union la plus étroite que la créature puisse contracter avec son Créateur, puisque Jésus-Christ est incarné en quelque sorte dans le prêtre, son représentant. Ne dit-il pas à la Consécration, à la face du monde catholique : Ceci est mon corps ; ceci est mon sang ? Cette dignité et cette union, notre Saint les comprenait ; c'est pourquoi il craignait plus que la mort, plus que l'enfer, la rupture, même passagère, de son âme unie à Jésus par les liens éternels du sacerdoce. La possibilité d'une seule faute grave commise dans ce sublime état l'épouvantait.

Avant de monter au saint autel pour la première fois, il ne demanda à Notre-Seigneur, qui allait se remettre entre ses mains si généreusement, qu'une seule grâce : *la préservation de tout péché mortel*. " O mon bien-aimé Jésus, s'écriait-il au fond de son âme en frémissant de crainte et d'amour, au nom de Marie, notre tendre Mère, au nom de celle qui, jusqu'ici, a si bien gardé mon âme et sauvé mon corps deux fois de la mort, ne permettez pas qu'aucun péché mortel soit capable de me séparer de vous ! Ce que je crains, ô Jésus, ce n'est pas la honte du péché, ni les châtimens du péché, mais le malheur de vous offenser ; humiliez-moi, affligez-moi, j'y consens ; je vous demande même de souffrir sur la terre tous les affreux tourmens que me mériteraient ces offenses dont je veux être miséricordieusement préservé. Qu'aucune faute ne trouble jamais notre union, voilà tout ce que je réclame en cette première messe. Père éternel, qui allez me confier votre Fils pour la première fois, que pouvez-vous me refuser après un tel don ? Ah ! ne permettez donc jamais que je trahisse votre Fils et que je déshonore mon sacerdoce en faisant pleurer les Anges, vraiment jaloux de mon élévation au-dessus de toutes leurs célestes hiérarchies ! "

Cette prière du nouveau prêtre, précédée de mille autres pour le même sujet, fut si agréable au Père céleste qu'au mo-

ment de se rendre à l'autel il entendit au fond de son âme ces paroles consolantes : *La demande que tu m'as faite t'est accordée.* Alors, comble de joie, il franchit sans crainte les degrés redoutables de l'autel et célèbre pour la première fois les saints mystères dans des transports de foi, d'amour, de reconnaissance et de confiance vraiment inexplicables et que seuls les saints peuvent soupçonner.

Quand viendra l'heure solennelle et décisive de l'ordination sacerdotale où il peut arriver au pontife de Jésus-Christ de donner à son insu à l'Eglise des ennemis au lieu de lui consacrer des défenseurs et des amis, vénérés directeurs de nos séminaires, parlez et ne cessez de parler à nos jeunes lévites de l'unique prière de saint Jean de la Croix avant sa première messe : l'exemption de tout péché grave. La confirmation en grâce, même dans la vie religieuse et le sacerdoce, est un privilège tellement grand, que le saint Concile de Trente enseigne formellement que personne au monde ne peut se flatter de ne jamais pécher mortellement, à moins d'une révélation particulière. Qui peut répondre de l'avenir ? Si nous ne concédons que nous-mêmes, nous avons lieu de craindre le péché mortel, et nous devons tous faire la belle prière de saint Philippe de Néri : Seigneur, défiez-vous de Philippe ; il vous trahira et vous crucifiera, si vous ne lui retenez les mains. Mais, confiance, la communion, le Pain des forts n'est-il pas là ? Comment, avec tant de messes, tant de communions, n'être pas affermi en grâce et exempt jusqu'au dernier soupir de toute faute grave ? Avec la communion fréquente, avec la célébration de la messe, comment tomber même une seule fois ?

Oui, avec l'Eucharistie nous avons plus à remercier Dieu des secours surabondants qu'il nous donne qu'à craindre les surprises du démon.

RETRAITE MENSUELLE

Sur la Prière et la Méditation

I. — La Prière.

1. Est-ce que, dans mon règlement journalier de vie, je donne la première part et le soin convenable à la prière, comme à la chose excellente entre toutes, très utile pour nous-mêmes et très agréable à Dieu ?

2. Est-ce que je prie dans les conditions voulues ? Y a-t-il dans

ma chambre, à la sacristie ou à l'église un endroit destiné à être mon lieu de prière, de telle sorte que là se trouvent un prie-Dieu, un livre de prières et enfin tout ce qui sert d'ordinaire à prier ?

3. Mon temps à vaquer à la prière est-il déterminé ? car, comme il y a temps pour travailler, pour manger, pour se récréer, il doit y avoir aussi temps pour prier ; et cet ordre, une fois statué, ne doit pas être interverti sans nécessité.

4. Peut-on dire que ma prière est toujours digne de Dieu ? Est-ce que je prie avec grand respect, attention et dévotion ?

5. Ai-je l'habitude, avant de commencer à prier, de me recueillir quelques instants, de me rappeler la présence de Dieu, de m'agenouiller comme pour vraiment adorer et alors faire pieusement le signe de la croix et prononcer lentement les premiers mots de la prière ?

6. Est-ce que dans la prière vocale, je ne prononce pas les mots d'une manière trop précipitée, surtout à la Messe, au saint Office, à la récitation de mon chapelet ?

7. N'est-il pas vrai que je fais le signe de la croix comme je n'oserais l'enseigner, avec rapidité et à la mode mondaine ?

8. Est-ce que je ne m'astreins pas à réciter tant de prières que les distractions et la fatigue d'esprit s'en suivent nécessairement, oubliant, comme l'enseigne Notre-Seigneur, qu'il suffit de dire peu de chose à Dieu, mais de tout son cœur ?

9. Est-ce que j'ai la douce habitude de prier familièrement, de converser avec Jésus et Marie, comme l'ami parle à son ami, l'enfant avec sa mère, c.-à-d. avec simplicité, confiance et à cœur ouvert ?

10. Est-ce que je prie en un lieu éloigné des distractions et du trouble, et à une heure où rien n'oblige à me hâter ?

11. Ne m'arrive-t-il pas de dilérer jusqu'au soir sans nécessité, la récitation de mon chapelet et de mon bréviaire ?

12. Est-ce que je pratique les dévotions, *breviter et suaviter*, c.-à-d. librement et sans absolue nécessité, de sorte que je ne me ferais pas un scrupule, si une dévotion meilleure m'était conseillée, de me modifier ou même d'omettre mes anciennes ?

13. Est-ce que je fais usage d'oraisons jaculatoires *souvent*, au moins à chaque fois que l'heure sonne ? partent-elles du cœur ou des lèvres seulement ?

14. Ai-je la si louable coutume de n'entreprendre aucune action d'une certaine importance sans la faire précéder de quelque courte prière ?

15. Aux repas, est-ce avec dignité et attention que je récite le *benedicite* et les grâces ?

O Seigneur Jésus, qui nous ordonnez de toujours prier, enseignez-nous-le, comme vous le fites à vos disciples bien-aimés !

II. — La Méditation.

1. Est-ce que je fais ma méditation chaque jour ? à une heure déterminée ? dans un lieu convenable ?



SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs.



N^o 14

La Sainteté du Prêtre.

I. — Adoration.

L'Adoration a pour objet l'excellence divine, dit saint Thomas ; les beautés, les perfections, les amabilités de Dieu ; tout ce qui constitue son être infini. — Les *actes de l'esprit*, dans l'Adoration, sont : la foi à la vérité révélée, à la parole, à l'autorité divine ; l'intelligence surnaturelle de cette vérité ; la contemplation des perfections et des amabilités divines manifestées dans la vérité qui est proposée : l'admiration ; la louange. — Les *actes du cœur* ou de la volonté affective sont : la complaisance, le désir, la bienveillance, la joie. — Ceux de la *volonté* proprement dite : le don, la tradition de nous-mêmes aux excellences, aux perfections, aux amabilités divines ; et ce don ne se peut guère manifester comme il convient que par une sorte d'anéantissement de nous-mêmes devant tant de grandeur, tant de splendeur, des droits si hauts, une majesté si sublime ; l'humilité, la soumission absolue, l'abandon sans réserve, la sainte crainte, le silence religieux et profond, sont les expressions qui conviennent à rendre cet anéantissement de la créature devant son Créateur qu'elle adore.

Produisez donc tour à tour ces actes sur la vérité contenue dans les paroles de notre texte : *Quia et ego sanctus sum* ; et qui consiste à nous révéler : 1. la sainteté de Jésus dans l'Eucharistie : sa sainteté incréée de Dieu, sa sainteté créée d'Homme-Dieu : deux mondes de merveilles plus ravissantes les unes que les autres, à contempler, à louer, à adorer ; et, 2. la nécessité d'être saints pour être ses dignes prêtres, c'est-à-dire ses serviteurs immédiats, ses coopérateurs, ses confidentes et ses amis : *Sint ergo sancti*. — Tâche sublime ; bien digne d'enflammer les plus nobles désirs ; car l'union à laquelle elle convie est sans pareille, mais redoutable au point de ne pouvoir être abordée sans trembler, sans s'anéantir devant ses exigences : car la séparation qu'elle exige atteint jusqu'aux fibres les plus sensibles du cœur.

II. — Action de grâces

L'Action de grâces a pour objet *les dons, les bienfaits de Dieu : Propter data*, tels qu'ils nous sont manifestés dans la vérité qui est proposée à notre méditation ; par conséquent son objet formel c'est la bonté et l'amour de Dieu prouvés par leurs bienfaits.

Les actes de l'esprit dans l'action de grâces sont les suivants : considération de la part qu'exerce la bonté, l'amour de Dieu dans la vérité méditée, par ses vues, ses desseins miséricordieux. Souvenir et énumération des dons, des bienfaits relatifs à cette vérité, que nous avons reçus dans notre vie passée ou que nous recevons encore tous les jours ; étude de la valeur, de la grandeur, de la magnificence de ces bienfaits, tirée des diverses circonstances qui font plus ou moins valoir un bienfait : la gratuité, — la grandeur du donateur, — l'indigence et l'indignité du donataire, — la persistance des dons, malgré l'abus possible ou le peu de profit, etc., etc.

Les actes du cœur sont : l'amour de reconnaissance, la complaisance et la joie, la bénédiction et la jubilation, les effusions de gratitude, de tendresse émue, le bonheur et le repos, le silence de béatitude. Ces actes sortent des considérations de l'esprit énoncées plus haut, le cœur succédant à l'esprit dans la vue de la bonté divine et la revue de ses dons.

Les actes de la volonté sont : la reconnaissance effective, la fidélité, l'humilité, le retour, le don de soi-même, les protestations de reconnaissance, les résolutions de fidélité envers un bienfaiteur si magnifique ; l'acceptation bien humble de la situation de débiteur et d'obligé insolvable, les résolutions de ne se servir de ses dons que pour sa gloire, de lui rendre le fruit de ces semences de sa libéralité, les promesses d'user envers lui de retour ; enfin le don de soi-même, de tout ce que l'on a, de tout ce que l'on est, de tout ce que l'on fera, en témoignage de reconnaissance, en à-compte sur sa dette.

Appliquez ces divers actes à la sainteté que Dieu demande à ses prêtres ; à l'honneur qu'il leur fait de les appeler à cette ressemblance éminente avec la plus haute de ses perfections par une union aussi grande que celle de l'amitié ; à la sécurité de cette union et de cette séparation ; au modèle sublime et attrayant qu'il leur donne de la sainteté dans sa propre personne ; aux grâces de sainteté choisies, innombrables, persévérantes, qu'il leur prodigue ; à tous les puissants et sûrs moyens qu'il leur en donne : grâces et moyens inventés par son amour, payés par son sang, perpétués par son infatigable persévérance au Sacrement.

III. — Réparation.

La Propitiation ou Réparation a pour objet les offenses et les insuffisances qui se trouvent dans notre vie à l'encontre de la vérité que nous méditons, et que cette méditation nous découvre tout-à-coup : *Propter offensam*. Cette réparation suppose d'abord l'expiation de la faute commise envers la Majesté divine et de la dette contractée envers sa jus-

tice ; puis l'apaisement de sa colère et la rentrée en faveur auprès de sa miséricorde. L'objet formel de la réparation est dans la justice et la sainteté, puis dans la miséricorde de Dieu.

Les actes de l'esprit sont : la considération attentive du contraste où se trouve notre vie avec la vérité que nous méditons, soit par ses péchés formels, soit par ses imperfections ; la méditation de la gravité de cet état, de la gravité et du nombre des fautes commises contre cette vérité ; des conséquences que cet état et ces fautes entraînent vis-à-vis de Dieu, de Jésus surtout, de nos obligations envers le prochain, de notre vocation dans le temps et de notre avenir éternel ; la confession sincère et humbles de tous nos torts.

Les actes de la volonté : la détestation et le reniement du mal : la conversion intérieure ; le ferme propos ; la satisfaction et la résolution de faire pénitence ; l'humiliation volontaire ; l'acceptation de toutes les peines qu'il peut plaire à Dieu de nous infliger en expiation de nos fautes ; enfin le don de nous-mêmes, dans l'anéantissement humilié du pécheur, à la Justice pour qu'elle satisfasse ici-bas sur nous, à la Miséricorde pour qu'elle ait pitié, prenne patience et nous donne de nouvelles grâces, à la Sainteté, pour qu'elle nous corrige, nous émonde et nous transforme.

Faites jaillir ces actes divers en appliquant vos puissances à la sainteté que Dieu demande de ses prêtres. Voyez combien cette exigence est légitime ; quelle divergence violente et insupportable entre le Dieu trois fois saint, le Sauveur venu pour répandre la sainteté et le prêtre coupable, ou simplement mondain, terrestre et dissipé, qui le consacre dans ses mains comme sa victime, et doit vivre avec lui dans une intimité de toutes les heures. Que votre cœur ressente la déception de Jésus qui aspire à l'union de cœur et de vie avec son prêtre, et qui le trouve au contraire collé à lui-même et aux créatures, et séparé de Lui par les pensées, les affections, peut-être même par la haine. Que votre volonté voie ce qu'elle a à faire pour vous ramener à l'ordre ; quelles chaînes sont à briser, quelles passions à immoler, pour vous séparer du monde ; quels liens de vertus, d'œuvres saintes, de devoirs accomplis, de fidélité pratique et suivie sont à former, à fortifier pour vous unir si parfaitement à lui que vous soyez saints comme lui.

IV. — Prière.

La Supplication ou Prière, a pour objet les dons, les bienfaits et les grâces de Dieu à obtenir pour l'avenir, comme l'Action de grâces avait pour but de remercier des bienfaits déjà reçus : *Propter futura*. Elle a pour raison formelle la Bonté, la Libéralité, la Plénitude, la Providence de Dieu, qu'il s'agit d'émouvoir et de rendre attentives et généreuses à nous donner tous les dons nécessaires à notre indigence de créatures de néant. La vue de cette indigence est nécessairement apparue dans la considération des insuffisances et des fautes qui déparent notre âme à l'égard de la vérité proposée comme sujet d'Adoration ; elle a dû apparaître déjà par le contraste de ces lacunes et de ces taches avec les perfections divines contemplées dans l'Adoration, avec les bienfaits et les grâces constatées dans l'Action de grâces.

Les actes de l'esprit sont : vue nette de nos besoins ; — considération

des grâces précises que nous avons à demander pour faire profiter notre âme de tous les fruits contenus dans la vérité proposée ; — vue de la Richesse, de la Plénitude, de la Providence de Dieu, qui a de quoi, sans s'appauvrir, enrichir des millions de néants ; — souvenir des promesses par lesquelles Dieu s'est engagé à donner, ou ces faits, des gages, qui montrent qu'il voudra être libéral encore, l'ayant déjà été si magnifiquement.

Les actes du cœur consistent dans l'espérance, — dans la confiance, — dans les désirs, — vifs, — ardents, — dans le sentiment nourri de ce qu'on a déjà reçu ; — dans la souffrance qu'on éprouve de son indigence ; — dans la pitié pour soi et pour le prochain, si l'on voit qu'il a les mêmes besoins ; — dans la charité, — l'amour désintéressé, — généreux, — zélé, apostolique, qui fait que l'on veut, désire et demande avec instance ce qui doit être un bien pour Dieu ou pour le prochain.

Les actes de la volonté sont : la prière formelle ou la demande, — exprimée par le cœur ou par les lèvres ; — la prière répétée, — instante, — persévérante ; — la prière humble, — humiliée, — pleine d'ardeur en même temps et d'abandon ; — voulant ce qu'elle demande, mais plus encore le bon plaisir de la volonté divine, qui peut préférer, par des raisons connues de son insondable sagesse, le retardement à la faveur immédiate, permettre l'accomplissement de l'épreuve au lieu d'en préserver ; — la résolution de mettre en œuvre, aussitôt et très fidèlement, les grâces demandées ; — la prière faite des mêmes dons pour tous ceux qui en ont besoin ; — enfin le don de nous-mêmes, l'oblation de notre être et de toute notre vie au Dieu bon, dont nous attendons les secours, pour les payer, du moins en petite partie, par ce prix de peu de valeur, encore qu'il soit tout ce que nous pouvons offrir de mieux.

Appliquez ces divers actes à la sainteté requise de ses Prêtres par le Dieu très saint. Vous verrez facilement le désir où se tiennent la bonté et la libéralité de Dieu de vous accorder toutes les grâces de la sainteté, à laquelle il vous exhorte par des ordres formels. *Sint ergo sancti!* — Vous verrez également du premier coup quels riches et sûrs moyens de sainteté le Dieu fait Prêtre très saint offre à ses frères dans le sacerdoce par sa vie, sa mort, son Eucharistie ; — quels gages il vous en a déjà fournis dans votre vie passée. — La confiance d'arriver à la sainteté et de la demander de tout cœur naîtra de ces avances de Dieu, et du bien, de la gloire pour lui, de la sécurité pour vous, qui naîtraient de votre sanctification ; car si vous lui étiez très unis, que ne ferait-il pas pour vous ! — Et vous concevrez le désir d'obtenir toutes les grâces de la sainteté à vos frères comme à vous, d'où vous priez pour eux avec toute la ferveur de la charité apostolique. — Enfin, vous préciserez les grâces de sainteté qui vous sont plus nécessaires, — vous vous résoudrez à les mettre immédiatement en pratique, rompant avec ce qui vous sépare de Dieu et avec ce qui vous attache à la terre, vous séparant du monde et vous unissant à Dieu par les moyens immédiatement utilisables que vous aurez fixés ; *Sint ergo sancti quia et ego sanctus sum Dominus, qui sanctifico eos.* (Levit., XXI, 8.)

2. Me suis-je habitué à la préparer le veille, prévoyant le fruit à en retirer ?

3. Est-ce que je me sers d'un livre de méditations, sagement choisi, plein de doctrine, pieux ? Ai-je adopté l'adage : *Timeo hominem unius libri* ?

Ne puis-je pas me reprocher de changer trop facilement de cours de méditations ?

4. Est-ce que je médite avec méthode, c.-à-d. ai-je coutume : a) avant de commencer, de réfléchir, pendant l'espace d'un *Pater noster*, à la présence de Dieu qui me voit ; b) de faire une courte prière préparatoire dans laquelle je demande à Dieu que toutes mes intentions, tous mes actes soient dirigés uniquement au service de sa divine Majesté ; c) d'appliquer à chaque point l'intelligence, la mémoire, la volonté, de telle sorte que la mémoire présente à l'esprit la chose à considérer, l'esprit l'examine en tous points et la volonté produit des sentiments pieux et forme de bons propos ; d) de mêler des considérations aux courtes formules, la méditation se composant en effet de réflexions, d'affections, de propos et de demandes ; e) sur la fin de la méditation, de faire un colloque intime, tantôt avec Notre-Seigneur, tantôt avec la B. Vierge Marie, avec saint Joseph ou un autre saint, en demandant quelque grâce ou m'accusant moi-même de quelque faute commise ou encore exposant mes besoins et demandant conseil ?

5. Est ce qu'avant de m'endormir je pense quelque temps à l'heure où il faudra me lever et à ma méditation ?

6. Dès mon réveil, est-ce que je repasse en mon esprit les divers points à méditer ?

7. Ne puis-je pas m'accuser d'avoir, en méditant, trop pris mes aises et par là d'avoir donné prise à la somnolence ?

8. Ne diffère-je pas facilement la méditation à un autre temps, ne m'est-il pas parfois même arrivé de l'écourter ou même de l'omettre par dégoût ou désolation intérieure ?

9. Est-ce que de temps en temps je prends note de certains traits lumineux, certains bons propos, pour les relire plus tard avec fruit ?

Les prières vocales pendant l'Adoration

Peut-on pendant l'heure d'adoration réciter le Bréviaire, le chapelet, faire le chemin de la Croix, etc. ?

Bien que nous ayons déjà répondu plusieurs fois négativement à cette question, néanmoins, elle nous est fréquemment posée. Afin qu'il n'y ait plus d'incertitude dans les esprits sur ce point, nous répéterons que l'heure d'adoration doit être un exercice d'oraison, de conversation intime avec Notre-Seigneur ou tout au moins de recueillement et de repos à ses pieds. En

conséquence, on doit en exclure la récitation du bréviaire, du chapelet, et, en un mot, de toutes les prières vocales obligatoires par ailleurs, ou qui, par leur durée, changeraient la nature de cet exercice. Qu'on ne perde pas de vue le but de notre Œuvre qui est de rapprocher le prêtre de Notre-Seigneur par le plus intime de son être, de le mettre en présence de son divin Modèle pour qu'il le considère, le contemple, et s'éprenne dans cette contemplation du désir de lui ressembler. Sans doute, on peut se servir dans ces adorations de livres de méditation, recourir même à quelques prières vocales : toutefois, il ne faut pas que l'adoration dégénère en une pure lecture spirituelle, ni que ces prières vocales soient autre chose qu'un secours pour l'oraison, un moyen d'union plus tendre avec Notre-Seigneur. Cette heure d'adoration que nous proposons aux prêtres de faire chaque semaine, et que chaque Associé s'engage à faire, est une heure absolument à part, prélevée sur les occupations ou les loisirs de la vie, un hommage exceptionnel rendu par le prêtre au souverain Prêtre, et qu'il convient de ne combiner avec aucune autre obligation. Nous ne croyons pas être excessifs en posant et en maintenant ce principe ; outre qu'il touche de trop près aux raisons intimes de notre Œuvre pour que nous puissions transiger sur ce point, il reste encore que nos Associés ont la faculté de choisir dans la semaine tel jour ou telle heure qu'il leur plaît pour remplir leur obligation.



Réponses Liturgiques



Inclinations.— On doit s'incliner en prononçant le mot *Trinitas*, à l'office et à la messe. *An fieri debeat inclinatio capitis cum prononciatur nomen SS. Trinitatis, sicut fit cum prononciatur Nomen Jesu ?* Resp. *Congruere, ut fert praxis universalis, præsertim Urbis.* (*Id.* ad 40.)

A Rome on s'incline non seulement lorsqu'on prononce le nom de la sainte Trinité, mais encore lorsqu'on dit : *Trinus, etc.* Voici la rubrique que nous lisons dans l'Ordo de la Basilique de Latran :

Inclinatio profunda per totam stropham adhibenda est, quoties in ipsa fit expressa mentio Personarum SSmæ Trinitatis.

Si vero occurrant solum nomina Trinitatis, vel Trini, aut Jesu, tunc caput inclinandum tantum ad prolationem horum Nominum.

In omni alio casu non est amplius inclinandum in finali Hymnorum strophæ.

Les lampes du Très Saint Sacrement doivent être alimentées avec de l'huile d'olive. Les évêques peuvent cependant autoriser les curés à se servir de l'huile végétale. *Generatim utendum esse oleo olivarum ; ubi vero haberi nequeat, remittendum prudentiæ Episcoporum ut lampades nutriantur ex aliis oleis quantum fieri possit vegetabilibus.* (9 Jul. 1864. N. 5331.)

Pour le luminaire de l'autel, l'huile est absolument interdite : il faut des cierges de cire. (S. R. C. 16 sept. 1843, 7 sept. 1850 et 4 sept. 1875.)

Indulgence TOTIES QUOTIES de la fête du saint Rosaire. — Dans toutes les églises où la confrérie du saint Rosaire est canoniquement érigée, les confrères et tous les autres fidèles qui se confessent et communient en mémoire de la grande victoire que les chrétiens remportèrent sur les Turcs par l'intercession de Marie (Lé-pante, 1571), peuvent gagner une indulgence plénière— TOTIES QUOTIES — pourvu qu'ils visitent la chapelle du Saint-Rosaire, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil de la fête, et qu'ils y prient aux intentions du Souverain Pontife. (Pie IX, 25 janv. 1866.)

Messe du 1er vendredi du mois. — Si, après la messe du 1er vendredi du mois, on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement, cet exercice suffit pour qu'on puisse dire la messe votive du Sacré-Cœur avec *Gloria* et *Credo*, d'après le décret du 2 juillet 1893.

Bénédiction du Très Saint Sacrement. — Aucune loi ne fixe le nombre de personnes qui doivent être présentes pour pouvoir donner la bénédiction du Très Saint Sacrement. Il faut sur ce point s'en tenir aux statuts diocésains. Si les statuts ne prennent aucune détermination sur ce point, c'est au recteur de l'église à agir selon qu'il le jugera convenable.

Messes conventuelles et prières après la messe. — Nous avons, plusieurs fois déjà, cité le décret déclarant qu'on ne doit pas dire les prières après la messe conventuelle. Par messe conventuelle on entend la messe chantée ou non chantée qui se dit dans les chapitres après Tierce ou None (selon le temps,) ou dans les communautés religieuses qui récitent au chœur l'office canonial. Les religieuses qui ne récitent que l'office de la sainte Vierge n'ont pas de messe conventuelle, dans le sens strict du mot. La messe conventuelle

doit toujours être conforme à l'office, récité au chœur ; ainsi un jour de semi-double il ne serait pas permis de dire une messe de mort ou une messe votive au lieu de la messe conventuelle.

Les prières doivent se réciter à une messe de mariage et à une messe de *Requiem*, à moins qu'elles ne soient chantées.

Te Deum. — Quand on doit chanter le *Te Deum* au Salut du Très Saint Sacrement, nous croyons qu'il est préférable de le chanter avant le *Tantum ergo* plutôt qu'après la bénédiction.

Encensement. — Lorsque le célébrant chante la messe sans ministres sacrés, il ne peut encenser l'autel à moins d'un indult. — Pendant les vêpres, il doit encenser au *Magnificat*, quand même il serait seul à porter la chape.

Légitimité de l'Exposition privée.

Bien souvent nous avons traité ce sujet dans les *Annales* ; nous devons encore y revenir pour répondre aux différentes questions que nous ont posées plusieurs de nos vénérés confrères. Voici donc les documents concernant la question :

Un décret de la S. Congr. des Rites, en date du 31 mai 1642, déclare : *Non licere Regularibus etiam in eorum propriis Ecclesiis SS. Eucharistiæ Sacramentum palam adorandum exponere, nisi ex causa publica quæ probata sit ab Ordinario ;* EX CAUSA VERO PRIVATA LICERE, dummodo non extrahatur e Tabernaculo et maneat velatum ita ut ipsa sacra Hostia videri non possit. (In Savonens. N. 1392.)

Benoît XIV (*Institut. XXX. N. 16*) dit : *Cum expositio privata nullis Ecclesiæ legibus, publica causa, et Episcopi facultas necessario requirantur, rem totam ad PRÆFECTUM illius Ecclesiæ REJICIT, ubi vel pro alicujus ægritudine levanda, vel pro necessitate ac desiderio alicujus religiosi viri, Sacra Eucharistia debet exponi.* Ces instructions sont confirmées par des décrets plus récents de la Sacrée Congrégation des Rites. Gardellini, le commentateur officiel, si nous pouvons nous servir de ce mot, de l'Instruction Clémentine des XL Heures, dit : *Redacto igitur sermone ad Expositiones vere privatas, quæ fieri possunt SINE ORDINARIJ licentia ; certum est, etc.* L'exposition privée peut donc se faire sans qu'on ait besoin de demander le consentement de l'Ordinaire.

Les *Ephémérides liturgiques*, qui jouissent d'une si grande autorité à Rome, soutiennent la même doctrine : *Itaque Parochi vel Rectores Ecclesiarum in quibus Sacramentum asservatur, possunt pro lubito, quod profecto æquum esse debet, privatam Eucharistiæ Expositionem paragere, quin teneantur proprium pro facultate Episcopum adire.*

Si nous consultons les auteurs récents qui ont traité cette question *ex professo*, surtout les auteurs italiens, nous verrons que tous approuvent cette pratique. — Mgr Pietro Piacenza, censeur de l'Académie liturgique de Rome, après avoir cité le texte de Benoît XIV, ajoute : " Cette pratique de l'Exposition privée est approuvée par plusieurs décrets de la Sac. Congr. des Rites et spécialement, pour ne citer que les plus récents, par les décrets du 16 mars 1876 et du 4 février 1886, et par presque tous les synodes diocésains que nous avons consultés. Toutefois, dans les diocèses où cette pratique est en usage, il convient de fixer le nombre que doit atteindre le groupe d'adorateurs. Il ne serait pas convenable que le Tabernacle restât ouvert sans personne pour faire l'adoration. "

Mgr Gasparri, professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris, après l'avoir été pendant plusieurs années à Rome aux Collèges de la Propagande et de l'Apollinaire, dit : *Expositio pyxidis intus Tabernaculum fieri potest et solet sine Episcopi licentia.* Et après avoir cité les décrets dont nous avons parlé, il conclut : *Proinde, pro hac privata Expositione sufficiet consensus Rectoris Ecclesiæ eodem die habeatur.*

Telles sont la doctrine et la pratique des églises de Rome, de toute l'Italie, de la Belgique, de l'Autriche et de la Suisse, ainsi que nous avons pu le constater par nous-mêmes. Souvent, dans ces pays, on expose le S. Sacrement dans le ciboire pendant une messe, après laquelle on donne la bénédiction, comme nous le dirons plus loin.

Mais de ce que l'Exposition privée puisse se faire sans qu'on ait besoin de demander le consentement de l'Évêque, cela ne veut pas dire que l'Ordinaire du lieu n'ait pas à intervenir pour empêcher les abus, s'il y a lieu.

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."

AVIS IMPORTANTS SUR LE LIBELLUM MENSUEL

1. Chaque Prêtre-Adorateur est strictement obligé d'après les règlements de l'Œuvre de renvoyer au centre de l'Association à Montréal le *libellum adorationis* placé à la fin de chaque numéro des *Annales*. Ce point du règlement est la condition essentielle et vitale de notre Association et nous n'avons rien tant à cœur que de le voir observer fidèlement par tous et chacun de ses membres. Nous y attachons tant d'importance que nous n'hésiterons pas à rayer de nos registres, ceux qui, après trois avertissements, ne jugeraient pas à propos de s'y conformer, ou ne nous donneraient pas des motifs sérieux de cette abstention.

2. C'est chaque mois et dans les huit premiers jours du mois que le *libellum* doit être renvoyé régulièrement.

3. Si la maladie, un surcroît extraordinaire de travail ou toute autre cause a empêché un Confrère de faire ses heures d'adoration hebdomadaire, il doit renvoyer quand même son *libellum* en indiquant la cause de l'omission. Il doit aussi le faire en cas de négligence : c'est un moyen de s'exciter à la fidélité pour l'avenir.

4. On doit avoir soin d'inscrire sur chaque *libellum* ses noms et prénoms ainsi que son numéro d'inscription, lequel figure toujours sur la bande qui entoure les *Annales*.

Libellum§ pour les fidèles.

Dans un certain nombre de paroisses où fonctionne déjà l'Exposition Mensuelle, qui est la forme pratique de l'Archiconfrérie, on a établi la coutume de distribuer chaque mois aux fidèles des feuillets sur le modèle de notre *libellum*, où ils inscrivent les heures d'adoration qu'ils ont faites pendant le mois.

C'est un excellent moyen pour stimuler le zèle de l'adoration, surtout quand le curé de la paroisse donne lecture en chaire des nombres d'heures de garde faites respectivement par les hommes, les femmes, les jeunes gens et les enfants.

A la fin du mois ces mêmes *libellums* sont renvoyés ici au centre de l'Œuvre, pour être déposés aux pieds de Jésus-Hostie comme le plus agréable bouquet des fleurs de l'amour. Ce renvoi nous permet également de suivre la marche progressive de l'Œuvre dans les paroisses et nous tient lieu de compte-rendu.

Nous avons fait un nombreux tirage de ces *libellums* spéciaux que nous offrirons à nos Confrères à des prix très réduits.

La douzaine : 3 c. ; le cent : 15 c. -----

**COTISATIONS RECUES
PENDANT LE MOIS DERNIER**

No 41 : \$ 1.00 — 79 : \$ 1.00 — 99 : \$ 1.00 — 100 : \$ 1.00 — 152 :
 \$ 1.00 — 173 : \$ 1.00 — 193 : \$ 1.00 — 201 : \$ 1.00 — 217 : \$ 1.00
 259 : \$ 1.00 — 271 : \$ 1.00 — 273 : \$ 1.00 — 301 : \$ 1.00 — 313 :
 \$ 1.00 — 314 : \$ 2.00 — 345 : \$ 1.00 — 357 : \$ 1.00 — 364 : \$ 1.00
 380 : \$ 1.00 — 595 : \$ 1.25 — 401 : \$ 1.00 — 404 : \$ 2.00 — 427 :
 \$ 1.00 — 434 : \$ 1.00 — 485 : \$ 1.00 — 508 : \$ 2.00 — 540 : \$ 1.00
 542 : \$ 1.00 — 618 : \$ 1.00 — 621 : \$ 1.00 — 642 : \$ 1.00 — 662 :
 \$ 1.00 — 682 : \$ 1.00 — 686 : \$ 1.00 — 710 : \$ 1.00 — 750 : \$ 1.00
 753 : \$ 1.00 — 778 : \$ 1.00 — 864 : \$ 1.00 — 922 : \$ 1.00 — 934 :
 \$ 1.00 — 935 : \$ 1.00 — 1015 : \$ 1.00 — 1024 : \$ 1.00 — 1037 :
 \$ 1.00 — 1048 : \$ 1.00 — 1089 : 0.50 — 1138 : \$ 1.00 — 1159 : \$ 1.00
 — 1194 : \$ 1.00 — 1218 : \$ 1.00 — 1225 : \$ 1.00 — 1245 : \$ 1.00 —
 1249 : \$ 1.00 — 1330 : \$ 1.00 — 1353 : \$ 1.00.

Confraternitas Sacerdotalis

Adorationis Sanctissimi Sacramenti

Numerus inscriptionis

Nomen :

Prænomen :

Mensis

1	7	13	19	25
2	8	14	20	26
3	9	15	21	27
4	10	16	22	28
5	11	17	23	29
6	12	18	24	30
				31

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES.

Notre S. Père le Pape.—Nos Seigneurs les Evêques canadiens. — Les noviciats de la Congrégation du Très Saint Sacrement. — Des conversions.—Des vocations.—Une affaire importante pour la gloire du Très Saint Sacrement. — Des malades.— Des intentions spécialement recommandées.—Un père de famille adonné à la boisson. — Les Prêtres-Adorateurs défunts.—Un confrère malade.

MESSE ANNUELLE**Pour les Associés Défunts.**

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 301 à 400, de vouloir bien célébrer durant le mois de Février la messe prescrite pour les Associés défunts.

COMMENDATIONES :

OUVRAGE POUR LE MOIS DE MARS

MOIS DE SAINT JOSEPH

Le premier et le plus parfait des Adorateurs

Précédé d'une Introduction de Mgr Pichenot sur le *Saint Sacrement et saint Joseph*, avec une *Pensée* tirée des grands auteurs mystiques pour chaque jour du mois. 1 vol. in-18 de 234 pages. 25 cts.

On admire ce que le vénéré P. Eymard a su découvrir d'harmonies profondes, de rapprochements suaves et lumineux entre le mystère du Saint Sacrement et la personne, la mission, le caractère de l'humble Père nourricier. Ce sont là des aperçus nouveaux, inconnus, et en même temps vrais d'une vérité simple et saisissante.

En trente méditations, le P. Eymard nous montre tout ce qui a fait de saint Joseph le gardien fidèle et le parfait serviteur du Verbe incarné, tout ce qui fera de nous les adorateurs et les vrais disciples du Dieu de l'Eucharistie. Chaque chapitre est suivi d'un passage de quelque saint ou auteur pieux, qui en appuie la doctrine, et le volume se termine par un recueil des plus belles prières en l'honneur du grand Patriarche. — Les prêtres et les fidèles ne sauraient trouver pour leurs méditations un fonds plus nourri et plus attrayant pendant le mois que leur piété consacre au culte spécial de saint Joseph.

L'Adoration de Saint Joseph

Un opuscule de 32 pages avec couverture en couleur, par le R. P. TESNIÈRE. . . . Prix : 5 cts. ; la douzaine : 40 cts.

Divisée en quatre parties, selon la méthode des quatre Fins du Sacrifice, cette *Adoration* est à elle seule un petit traité des admirables exemples et des secours puissants que peut nous offrir saint Joseph dans le service du Dieu de l'Eucharistie. — L'onction de la piété s'y mêle, comme dans toutes les pages du même auteur, à une abondante et forte doctrine.

S'ADRESSER AU BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES.
320, Avenue Mont-Royal, Montréal.